



**SYNDICAT MIXTE  
POUR L'AMENAGEMENT DE LA COTE PICARDE**

*Réunion du comité syndical  
du 22 juillet 2005*

**Réunion du comité syndical  
du 22 juillet 2005**

Le comité syndical du 22 juillet 2005 s'est réuni au siège du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Côte Picarde sous la Présidence de M. Jérôme BIGNON

**Assistaient à cette réunion :**

- M. Yves BUTEL
- M. Jean-Louis WADOUX
- M. Emmanuel MAQUET
- M. Dominique CAMUS
- M. Nicolas LOTTIN
- M. Philippe BEAUVISAGE
- M. Pierre-Yves FAUQUET
- M. Jean-Marie MACHAT
- M. Thierry VANSEVENANT
- M. Michel LETOCART

**Absents excusés :**

- M. Pierre MARTIN
- M. Hubert HENNO
- M. Gilbert MATHON
- M. Philippe ARCILLON
- M. Stéphane HAUSSOULIER
- M. Jean-Claude VANNICATTE
- M. Guy DELAHAYE
- M. Christian THOMIRE, qui a donné pouvoir à M. MAQUET
- M. Thierry HUET, démissionnaire

**Participaient également à cette réunion :**

- M. Marc VOLANT
- M. Hubert FLANDRE
- Mme Michelle PAULY
- M. Pierre de LIMERVILLE
- M. Thierry BALESSENT
- Mme Pascale SINGLE
- M. Thierry BIZET

## **I - GESTION DES MILIEUX NATURELS**

### **1 - Convention de mise à disposition de chevaux Henson pour un pâturage expérimental dans la Réserve Naturelle**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition de chevaux Henson pour un pâturage expérimental dans la réserve naturelle.*

### **2 - Projet de réestuarisation du cours du Dien**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer la convention établie avec le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Marquenterre, à lancer les procédures réglementaires préalables aux travaux ainsi qu'à rechercher les financements nécessaires à la maîtrise d'œuvre (phase APD).*

## **II – GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE**

### **SMACOPI**

### **3 - Convention entre le SMACOPI et la SAFER de Picardie relative à la constitution de réserves foncières**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer la convention entre le SMACOPI et la SAFER de Picardie relative à la constitution de réserves foncières.*

### **4 - Détermination de l'indemnité de conseil à attribuer à Monsieur le Receveur Percepteur**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de valider le versement de l'indemnité de conseil à attribuer à M. le Receveur Percepteur.*

### **5 - Demande d'autorisation temporaire de passage sur une propriété du SMACOPI, sise à Quend-Plage-les-Pins**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable sur cette demande.*

### **BELLE DUNE**

### **6 - Alimentation en eau des lacs et du golf de Belle Dune – Consultation d'un maître d'œuvre**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de lancer un appel à candidatures en vue de désigner un maître d'œuvre et d'étudier l'ensemble des solutions possibles concernant l'alimentation en eau des lacs et du golf ainsi qu'à mettre en place un comité de pilotage.*

### **PLAN VELO FRANCO-BRITANNIQUE**

#### **Phase 2**

### **7 - Avenant n° 1 – Marché du « Tour de Baie » - Mise en sécurité des bandes et pistes cyclables**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, par dix voix pour et une abstention (M. LOTTIN), d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 1 avec la Société SGREG.*

### **8 - Reconductions des marchés « Marquenterre » et « Tour de Baie »**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, par dix voix pour et une abstention (M. LOTTIN) d'autoriser son Président à reconduire ces marchés pour des prestations similaires en procédure négociée.*

### **9 - Lot 1 – Construction d'une passerelle à trois travées sur le canal de la Maye – Marché**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, par neuf voix pour et deux abstentions (M. LOTTIN et M. VANSEVENANT) d'autoriser son Président à délivrer l'ordre de service pour l'engagement des travaux en septembre 2005.*

**10 - Plan Vélo Phase 2 - Marché « Marquenterre » - Avenant n°1**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, par dix voix pour et une abstention (M. LOTTIN, de délibérer favorablement sur la passation de l'avenant n° 1 au marché de construction de pistes cyclables « Le Marquenterre » et autorise son Président à le signer.*

**III – DESTINATION BAIE DE SOMME**

**SMACOPI/DESTINATION BAIE DE SOMME**

**11 - Marché public portant sur la fourniture et la livraison de produits spécifiques pour piscines et traitement d'eau**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à lancer la consultation portant sur la fourniture et la livraison de produits spécifiques pour piscines et traitement d'eau selon la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.*

**12 - Fête du mouton – Transhumance au Crotoy**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer une convention avec l'artiste ainsi qu'à procéder au mandatement correspondant aux 10% du chiffre d'affaires de la boutique.*

**MAISON DE L'OISEAU**

**13 - Maison de l'Oiseau - Avenant au contrat de travail – Hôtesse d'accueil**

*Considérant l'implication volontaire et l'évolution de cet agent, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président, ou son Directeur, à signer l'avenant au contrat de travail.*

**14 - Maison de l'Oiseau - Avenant au contrat de travail – Directeur-Adjoint**

*Considérant l'implication volontaire et l'évolution de cet agent, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président, ou son Directeur, à signer l'avenant au contrat de travail.*

**AQUACLUB DE BELLE DUNE**

**15 - Avenant au contrat de travail – Technicien  
Rapport annulé.**

**16 - Avenant au contrat de travail – Maître-Nageur Sauveteur**

*Considérant l'implication volontaire et l'évolution de cet agent, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer l'avenant au contrat de travail.*

**JARDINS DE VALLOIRES**

**17 - Marchés publics de travaux – Gros entretien du mur d'enceinte – 1<sup>ère</sup> tranche  
Partie 2 : gros œuvre, petite menuiserie**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'entériner la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 22 juillet 2005 et autorise le Président à signer le marché avec la Société Charpentier ainsi que l'ensemble des actes se rapportant au marché.*

**18 - Indemnité de stage**

*Ces stagiaires ayant donné entière satisfaction, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité, d'autoriser son Président à verser une indemnité de stage de 120,00 € net (cent vingt euros) au stagiaire en 1<sup>ère</sup> année STAE et 450,00 € net (quatre cent cinquante euros) au stagiaire en Licence Professionnelle.*



## ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

### DESTINATION BAIE DE SOMME

**19 – Tarifs 2006 – Analyse et commentaires des principales modifications par site**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, adopte les tarifs 2006.*

### CAP HORNU

**20 - Proposition de prolongation de détachement d'un salarié du Groupe ACCOR au profit de Destination Baie de Somme**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur les nouvelles modalités de partenariat avec le groupe ACCOR, et autorise son Président ou Directeur, à signer la convention de détachement ci-annexée.*

### AQUACLUB

**21 - Mouvement de personnel**

*Suite au départ en congé de maternité à compter du 27 juin 2005 de l'adjointe au Directeur d'exploitation et de gestion du site de Belle Dune, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président ou le Directeur à engager des négociations salariales en vue d'ajuster temporairement, à compter du 1<sup>er</sup> août, (durée du congé de maternité) les conditions de rémunération d'une hôtesse qui prendrait en charge certaines tâches qui incombent à cette salariée.*

**22 - Participation au 1<sup>er</sup> congrès mondial des aires marines**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, par dix voix pour et une abstention (M. LOTTIN), de se prononcer favorablement sur la prise en charge des frais de missions de Monsieur CORNETTE qui s'élève à 5 000 €.*

**23 - Grand tournoi international de tennis – Open de la Baie de Somme**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de valider le partenariat avec l'Association du Tennis Club de Rue - Le Crotoy et le SMACOPI ainsi que de mettre à disposition 4 gîtes et 3 chambres individuelles à l'Hôtel-Restaurant du Cap Hornu.*

### Rapport d'informations

**Voyage d'étude en Grande-Bretagne dans le cadre du programme Interreg  
« Valorisation et accessibilité des espaces naturels Transmanche »**